

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception en préfecture

**077-227700010-20241206-P241206\_408H1-DE**

Séance du vendredi 06 décembre 2024

Date de télétransmission : 11/12/2024

Date de réception préfecture : 11/12/2024

Date de Publication : 11/12/2024

**DÉLIBÉRATION N° CP-2024/12/06-4/08**

**OBJET :** Participation au financement de la télégestion et de la télétransmission dans le cadre de la modernisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) au titre de l'année 2024

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une orientation prioritaire du Schéma départemental de l'autonomie (2024-2028). Cette orientation était accompagnée depuis 2015 par un soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) via une convention portant sur la modernisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), devenus Services Autonomie à Domicile (SAD), et de l'accompagnement des proches aidants.

Cette modernisation demande d'accéder à des systèmes informatiques dénommés "télégestion" et "télétransmission". La télégestion consiste à optimiser la gestion des interventions et à améliorer la traçabilité et la fluidité de l'information. Les connecteurs de télétransmission envoient les données de l'horodatage acquises par l'intermédiaire de la télégestion. Les services peuvent ensuite générer et valider les factures à destination de la Direction de l'autonomie sur la plateforme tout en respectant les règles fixées par le Conseil départemental.

Conformément à la délibération de l'Assemblée départementale en date du 15 novembre 2024, une enveloppe globale d'un montant de 157 500€ au titre de l'année 2024 est à répartir entre 34 SAAD.

#### **LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifié par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU la délibération n°CD-2024/04/05-4/01 du Conseil départemental de Seine-et-Marne, adoptant le Schéma Départemental de l'Autonomie 2024-2029,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/03 en date du 21 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif de l'autonomie pour l'exercice 2024 du Département,

VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale actuellement en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Département n°4/09 en date du 15 novembre 2024 portant sur la participation au financement de la télégestion et de la télétransmission dans le cadre de la modernisation des Services d'Aide à Domicile (SAD) au titre de l'année 2024,

DELIBERATION n° CP-2024/12/06-4/08

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'octroyer aux 34 bénéficiaires énumérés ci-dessous, les participations au financement de la télégestion et télétransmission au titre de l'année 2024, pour un montant total de 157 500€ :

1. ADSL .....	2 561€
2. SOLEIL D'AUTOMNE.....	4 341€
3. BIEN VIVRE SERVICES A DOMICILE.....	7 500€
4. GREEN ASSISTANCE.....	7 500€
5. RSP .....	2 320€
6. CCAS DE COULOMMIERS.....	4 500€
7. AUX SERVICES DES PARTICULIERS A DOMICILE .....	5 630€
8. SAMES SERVICES77.....	7 500€
9. CCAS ROISSY EN BRIE.....	360€
10. ASSAD TRILPORT.....	2 320€
11. DOMIDOM MEAUX.....	2 065€
12. ASSAD CRECY-LA-CHAPELLE.....	2 320€
13. ACAD .....	2 560€
14. DOM'IANGE.....	3 895€
15. CCAS ST MAMMES.....	3 526€
16. AIDOM EXPERT-ADESSA.....	4 904€
17. LA COURTE ECHELLE 77.....	4 904€
18. SERVICE77 DOMIDOM MELUN.....	1 500€
19. SERVICE D'AIDE A DOMICILE BASSE MONTOIS (SADBM).....	4 900€
20. ASSAADRM.....	4 000€
21. DELTA MULTI SERVICES ASSISTANCE -COVIVA DMSA.....	7 500€
22. TANDEM.....	6 413€
23. 2RLJ- AGE D'OR SERVICES.....	3 450€
24. SIAMPADH.....	4 900€
25. AMICIAL DE PROVINS/ ASS INTERCOMUNALE AIDE MENAGERE.....	3 211€
26. MONOE SERVICES- VIVA SERVICES .....	1 785€
27. ZAIDES SERVICES LAGNY.....	7 155€
28. LB SERVICES - JUNIOR SENIOR DEUX MAINS POUR TOI"- AVON.....	7 500€
29. LB2 SERVICES COULOMMIERS "DEUX MAINS POUR TOI".....	7 500€
30. LB JUNIOR SENIOR MONTEREAU- CVSM "DEUX MAINS POUR TOI" .....	7 320€
31. CEKA SERVICES .....	2 700€
32. ARC EN CIEL ASSISTANCE.....	4 190€
33. A2MICILE/DOMALIANCE MELUN .....	7 270€
34. VYV3.....	7 500€

**Article 2 :** d'approuver que les crédits seront prélevés sur le programme « Actions extra-légales en faveur des personnes âgées » et l'opération « Modernisation des SAAD et soutien aux aidants/participation. »

DELIBERATION n° CP-2024/12/06-4/08

**Article 3** : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR : 46

Mme Emma ABREU

M. Eric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

Mme Sophie DELOISY

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Daisy LUCZAK

Mme Nathalie MOINE

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sara SHORT-FERJULE

DELIBERATION n° CP-2024/12/06-4/08

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Bernard COZIC a donné pouvoir à Mme GARREAU Isoline

M. Smaïl DJEBARA a donné pouvoir à Mme SHORT-FERJULE Sara

M. Yann DUBOSC a donné pouvoir à Mme THOMAS Claudine

M. Vincent ÉBLÉ a donné pouvoir à Mme GOBERT Julie

M. Jean LAVIOLETTE a donné pouvoir à Mme THOBOR Virginie

Mme Nolwenn LE BOUTER a donné pouvoir à M. THIERIOT Jean-Louis

Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. BAREILLE Eric

Ont voté CONTRE : 0

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne